

SECTION SPORTIVE FOOTBALL

Qu'est-ce qu'une section sportive ?

Créées par la circulaire n°96-291 du 13 décembre 1996, la section sportive permet de concilier les études et la pratique d'un sport pendant le temps scolaire.

Labellisée par le Rectorat après étude de la candidature de l'établissement, la Section Sportive regroupe des élèves lors de 2 séances hebdomadaires dans une discipline sportive.

Le 16 septembre 2003 une convention a été signée entre l'Education Nationale et la Fédération Française de Football afin de matérialiser un projet commun à savoir : « *Développer les valeurs de la citoyenneté au sein d'un système d'éducation globale. Sensibiliser les jeunes au respect de l'autre, au goût de l'effort, à l'engagement collectif, à l'entraide, la solidarité et l'autonomie.* »

Comment un élève peut-il intégrer une Section Sportive ?

Chaque établissement organise en fin d'année scolaire (Mai ou Juin) un concours d'admission. Suite aux différents tests élaborés par la F.F.F. (technique et maîtrise du ballon, observation de match,.....), un classement des meilleurs candidats est établi. Le choix définitif d'accès est déterminé par l'étude du dossier scolaire de l'élève par un Jury présidé par le Chef de l'établissement, le professeur coordonnateur de la section sportive et l'éducateur sportif. En cas de dossier scolaire non satisfaisant, l'élève ne pourra pas intégrer le dispositif et un autre élève moins bien classé au niveau sportif pourra intégrer la section sportive si son dossier scolaire est validé.

Qui s'occupe des élèves pendant les séances de Football ?

C'est un Educateur, titulaire du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif de Football, qui prépare et anime les séances adaptées en fonction de l'âge et du niveau des élèves.

Il est en liaison constante avec le Professeur Coordonnateur de la section qui enseigne dans l'établissement. Il peut être un intervenant extérieur de l'établissement ou bien l'un des professeurs. Dans tous les cas, il possède un B.E.E.S. Football et est agréé pour ses compétences par le District de Football d'Ille et Vilaine.

Comment cela se passe-t-il au niveau scolaire ?

Les élèves bénéficient d'un aménagement dans leur emploi du temps pour permettre la mise en place de deux séances hebdomadaires. Le suivi scolaire est permanent et l'éducateur connaît la situation de chaque élève. En fonction d'éventuelles difficultés scolaires, la priorité est donnée à la scolarité.

SECTION SPORTIVE FOOTBALL

Suivi médical : le médecin de famille délivre un certificat autorisant la pratique en section sportive.

Quels sont les objectifs d'une Section Sportive ?

La section sportive scolaire permet :

- de motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans le sport qu'ils affectionnent, d'exprimer des compétences qui peuvent contribuer à leur réussite scolaire et à leur reconnaissance sociale ;
- de développer leur goût de l'effort et de les aider à mesurer les bienfaits d'un investissement régulier
- de les ouvrir sur l'extérieur et de développer leur autonomie
- de leur permettre d'acquérir une culture d'équipe et de vivre dans le cadre d'une solidarité collective
- de les aider à adopter une bonne hygiène sportive et de vie quotidienne ainsi que des comportements de sécurité pour eux-mêmes et pour les autres
- de participer à leur éducation citoyenne
- de contribuer à l'ambiance sportive de l'établissement

Un élève qui intègre une section sportive deviendra-t-il professionnel dans le football ?

Ce n'est pas la vocation première d'une section sportive : le développement personnel et harmonieux des élèves reste prioritaire. Si un élève possède des aptitudes exceptionnelles pour son âge, il existe d'autres structures qui l'accueilleront et lui permettront d'accéder au sport de haut niveau voire au métier de footballeur professionnel.

Pour tout renseignement ou question, n'hésitez pas à contacter :

Mr BONHOMME Laurent au 06-99-00-05-18





SECTION SPORTIVE FOOTBALL

SECTION SPORTIVE DE :
Cité scolaire de COMBOURG

NOM DU RESPONSABLE :
M. BONHOMME Laurent

COORDONNEES :
06-99-00-05-18

DATE DU CONCOURS D'ADMISSION :
Mercredi 5 mai 2021

(selon les possibilités en raison de la crise sanitaire)

LIEU :
Terrain synthétique de Combourg
(face au collège Chateaubriand)

HEURE :
14h – 16h30

Pour tout renseignement complémentaire :

- Collège Chateaubriand : 02-99-73-05-54
- District d'Ille et Vilaine de football : 02-99-68-90-90

RENTREE SCOLAIRE 2021

SECTION SPORTIVE

FOOTBALL



DE



COMBOURG

Cité scolaire Chateaubriand

ADRESSE

Collège Chateaubriand
12 Avenue des Acacias
35270 COMBOURG



DEMANDE D'INSCRIPTION

A DEPOSER A

L'ACCUEIL DU COLLEGE

AVANT LE VENDREDI 16 AVRIL 2021



DEMANDE DE DOSSIER D'INSCRIPTION – section football

NOM de l'élève (en majuscules) :

Prénom :

Né le : à

Nationalité :

Adresse complète :

.....

Code postal : Commune :

Téléphone : (domicile) (portable)

Situation Scolaire :

Niveau d'étude actuel : CM2 / 6^{ème}

Etablissement Scolaire :

Situation Sportive :

Niveau de pratique : droitier gaucher

Poste en club : gardien arrière milieu avant

Fait le à

Signature Père - Mère - Tuteur - Autre



DEMANDE DE DOSSIER D'INSCRIPTION – section football

NOM de l'élève (en majuscules) :

Prénom :

Né le : à

Nationalité :

Adresse complète :

.....

Code postal : Commune :

Téléphone : (domicile) (portable)

Situation Scolaire :

Niveau d'étude actuel : CM2 / 6^{ème}

Etablissement Scolaire :

Situation Sportive :

Niveau de pratique : droitier gaucher

Poste en club : gardien arrière milieu avant

Fait le à

Signature Père - Mère - Tuteur - Autre